



Bornage avec des pierres

Par **nat44**, le **03/11/2016** à **17:02**

Bonjour,

notre très cher voisin a mis comme séparation entre notre entrée d'habitation (un chemin) et son terrain (une pelouse) des pierres dispersées en bordure.

En fait ces pierres ont occasionnés de nombreux accident car elles sont basses et non visible en voiture.

Nous avons été voir ce voisin pour lui expliquer que de nombreux propriétaires de véhicules venaient se plaindre auprès de nous de la dangerosité de ces grosses pierres mais il s'en moque et refuse de les retirer.

Y a t-il une hauteur minimale pour ce type de "bornage"?

La mairie n'a pas su nous répondre pour le moment ...

Merci pour vos réponses et éventuellement référence ...

Par **Lag0**, le **03/11/2016** à **17:28**

Bonjour,

Si ces pierres sont sur son terrain, il fait ce qu'il veut. Les voitures qui viennent chez vous n'ont pas à empiéter sur son terrain et donc ne devraient pas rencontrer les pierres.